

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Diba-Diba : un jeune homme meurt dans des conditions troubles



Photo : S.M

Albert Mougala de son vivant.

S.M
Libreville/Gabon

ALBERT Mougala, Gabonais, 31 ans, habitant Diba-Diba dans le 1er arrondissement de Libreville, est décédé dans des conditions troubles. Au point que son entourage n'exclut pas l'hypothèse d'un empoisonnement.

De source proche de la famille, Albert Mougala exerçait comme DJ dans une boîte de nuit ayant pignon sur rue aux Charbonnages. Dans la nuit du 3 au 4 décembre, il serait sorti de son domicile pour passer du bon temps avec sa petite amie. Aussi choisissent-ils un troquet dans la ruelle communément appelée "3 portes". Le couple n'est pas seul à table. Il est rejoint par un ami du DJ et le gérant du bar.

Albert Mougala rentre à la maison dimanche à l'aube. Lundi matin, avant d'aller au travail, sa mère

constate qu'il dort plus que d'ordinaire. À la question de savoir ce qui ne va pas, il répond qu'il croit souffrir de paludisme. Sa tante infirmière d'État est aussitôt appelée pour lui prodiguer des soins. Mais dans la journée de mercredi, le jeune homme est atteint de diarrhée et de vomissements. Il reçoit un traitement approprié contre ces affections. Seulement, les vomissements ne s'arrêtent pas et la situation inquiète, au point que les parents le conduisent à la clinique la plus proche à Ondogo. Sauf qu'Albert Mougala se met à uriner du sang. La mère, qui craint une facture salée, le ramène à la maison pour y poursuivre le traitement sous la surveillance de sa sœur infirmière.

Le 9 décembre vers 10 heures, juste après son bain, le DJ s'effondre sous le regard impuissant de sa nièce qui prévient sa mère et alerte les voisins. Albert Mougala est trans-

porté au Centre hospitalier universitaire (CHU) d'Angondjé, où les urgentistes réclament aussitôt une poche de sang. Mais

la mère n'a pas le temps de récupérer le produit, car son fils meurt vers 17 heures.

Suite à cette mort brutale,

la famille entend saisir les autorités compétentes, pour faire toute la lumière sur les circonstances ayant précédé la maladie du dé-

funt. Aussi, une enquête pourrait-elle permettre d'entendre certains témoins clés de sa virée nocturne.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (National)

Date de lancement : **lundi 19 décembre 2022**

1. OBJET

Le Ministère de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique lance un appel d'offres pour l'Equipement de l'imprimerie du Ministère.

Appel d'offres : N° 008/MENFC/EQUIPEMENT/2022

Nom du projet : Equipement de l'imprimerie du Ministère.

Source de financement : Etat gabonais.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est un lot unique.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse

ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA par lots ou de cent mille (100 000) FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Direction Centrale des Affaires Financières (2ème étage)

**Avenue du Général PARENT
9 étages
BP : 006**

Tél : 074 76 64 57 – 077 35 12 66

**E-mail : senanega@yahoo.fr
nzengui_harding@yahoo.fr**

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mercredi 18 janvier 2023 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **mercredi 18 janvier 2023 à 11 heures**.

Ministre de l'Education Nationale
chargé de la Formation Civique



Camélia NTOUTOUME-LECLERCQ

Le Directeur Général des Marchés
Publics



Eugène Pénafort MINTSA DYAME